

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**Soutien de la Communauté urbaine à la Coopérative d'Activités et d'Emploi
COOP'ALPHA - Convention - Décision-Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux soutient depuis plusieurs années, au titre de ses actions de développement économique, des infrastructures d'accueil et d'accompagnement d'entreprises : les pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises et incubateurs.

D'autres outils propres à l'économie sociale et solidaire, tels que les couveuses d'activité et les coopératives d'activités et d'emploi, se développent partout en France et permettent de compléter le dispositif d'appui classique proposé aux créateurs d'entreprises.

Sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, deux projets de cette nature ont émergé : la coopérative d'activités et d'emploi COOP'ALPHA, basée à Lormont, qui fonctionne depuis fin 2006 ; la couveuse d'entreprises à l'essai ANABASE porté à Bordeaux par la Maison de l'Initiative et de l'Entreprenariat qui ouvrira à partir de septembre 2009.

1. Présentation de COOP'ALPHA : objectifs, fonctionnement et partenariats

COOP'ALPHA, comme toute coopérative d'activités et d'emploi (CAE) membre du réseau « Coopérer pour entreprendre », propose à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, en les accompagnant de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela, ils bénéficient d'un statut juridique approprié, « entrepreneur-salarié » qui vient en sécurisation du parcours de créateur. Au delà de la solution individuelle, la coopérative développe une solution originale d'apprentissage collectif au métier d'entrepreneur.

COOP'ALPHA est la première CAE créée en Aquitaine, en 2006, dans le cadre de la convention 2003-2008 relative à la politique de la ville et la rénovation urbaine signée entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations. La structure a fait le choix de se constituer en SARL sous statut SCOP : le statut coopératif garantit une gestion démocratique (les permanents sont salariés associés), la non appropriation individuelle des excédents et la pérennité de la structure. Elle est située à Lormont, sur le territoire la Zone Franche Urbaine. L'équipe est constituée d'une gérante et de 3 associés (comptable et accompagnateurs. Depuis 2006, elle accueille et accompagne un nombre croissant d'entrepreneurs (de 20 à 60 par an) et réalise un ciblage vers les créateurs situés en Zone

Urbaine Sensible. COOP'ALPHA est labellisée dans le cadre du nouveau dispositif NACRE (phases 1,2,3) et conventionnées sur les phases 1 et 3.

La coopérative s'adresse à de futurs créateurs ayant des besoins d'accompagnement : demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle (Rmistes, DELF, femmes, cadres « sur la touche »....), des porteurs de projet qui n'ont pas de culture entrepreneuriale (jeunes ou salariés durant de nombreuses années), de nouveaux arrivant sur le territoire (sans réseau social). Mais la volonté de la CAE est d'accueillir un public large afin de ne pas stigmatiser le public en difficulté, et de garantir une réelle mixité. Le nombre de porteurs accompagnés est au minimum de 35 porteurs de projets afin de créer une dynamique collective qui facilite la mutualisation de moyens (actions de promotion collective par exemple). Ils intègrent COOP'ALPHA sous 2 statuts (stagiaire de la formation professionnelle ou sous Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise).

La coopérative d'activités accueille toutes les activités ne nécessitant pas une mise de fonds importante, ne relevant pas d'un ordre professionnel et assurables en responsabilité civile professionnelle. Les métiers représentés sont : les artisans, les services aux entreprises (infographie, formation, traduction,...), les services aux particuliers (développement personnel, les artisans d'art, les métiers artistiques et culturels, les consultants,...).

Outil de développement économique local, la coopérative s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les autres acteurs locaux. Dans le cadre du travail en amont de la création, COOP'ALPHA s'appuie sur un réseau de 35 prescripteurs dont : ANPE, services sociaux (CCAS, AGI, MDSI), CCIB, MPS, PLIE, URSCOP...A la sortie de la coopérative, les entrepreneurs sont orientés vers les structures de création : Espace Gestion, DDTEFP, Chambres consulaires pour l'immatriculation, organismes de financement pour les investissements (ADIE, Gironde Initiative, CSDL). La réunion semestrielle d'un comité de pilotage permet d'assurer le lien permanent avec l'ensemble de ces partenaires. Plus largement, COOP'ALPHA agit en coopération avec : Hauts-de-Garonne Développement (réunions conjointes), les PLIE, la Maison de l'Emploi de Bordeaux, les communes, les clubs d'entreprises, l'APEC...

2. Bilan 2008 et projet 2009 sur le territoire de la CUB

En 2008, COOP'ALPHA a accueilli 394 porteurs de projet (contacts, réunions d'information collectives à Lormont, Bordeaux, Pessac, Ambarès, Floirac, Cenon) ; suite à un premier entretien, 61 d'entre eux ont été admis dans la CAE. La grande majorité sont des habitants de la CUB (66% dont 27% de la rive droite). Les femmes sont largement représentées (60%). Près d'un tiers des personnes accompagnées sont bénéficiaires des minima sociaux ou n'ont pas de ressources.

Sur les 96 entrepreneurs accompagnés à ce jour, les TIC et services aux entreprises représentent 53% des activités et les industries créatives (artisan-créateur, secteur artistique et culturel : audiovisuel, musique, édition, mode, design, spectacle...) 41%. Le Chiffre d'Affaires réalisé par les entrepreneurs hébergés en 2008 s'élève à 411 836 € (triplé

par rapport à 2007). La TVA reversée est de 43 826 €, tandis que COOP'ALPHA prélève 10% soit 34 802 € pour les activités de service et de production réalisées.

Tout entrepreneur bénéficie d'un accompagnement à sa sortie de la coopérative. Le taux de retour à l'emploi est de l'ordre de 65% (retour au salariat ou création d'entreprise, pour 1 personne hébergée sur 5). Le but de la coopérative est d'augmenter progressivement les sorties en création et de positiver le passage dans la structure en cas de réorientation lorsque le projet ne s'avère pas viable.

COOP'ALPHA associe déjà la Communauté urbaine, au même titre que ses partenaires institutionnels et de la création d'entreprise, à tous les comités de pilotage et comités techniques depuis 2007. La structure a associé en particulier notre établissement sur le suivi de l'étude de faisabilité d'une CAE Bâtiment, et sur l'étude portant sur le Département culturel et projets artistiques. De même que la CUB a intégré COOP'ALPHA dans son Guide de la création d'entreprise, et l'a associée sur son stand au salon de l'entreprise 2008, lors d'un atelier sur l'économie créative ; une dizaine d'entrepreneurs ont témoigné et contribué aux échanges.

Il est donc proposé que la CUB formalise ce partenariat et accompagne le développement de COOP'ALPHA sur le territoire de l'agglomération, en soutenant le programme d'actions ci-après :

- Projet d'ouverture d'une CAE Bâtiment, suite à une étude de faisabilité réalisée en 2008 financée par le Fonds Social Européen ; la localisation envisagée serait sur la CUB ;
- Création d'un Département culturel et projets artistiques, sur le modèle de la coopérative ARTENREEL à Strasbourg ; COOP'ALPHA ayant déjà accompagné 10 porteurs de projet de ce secteur (tourneur, plasticien, artiste peintre, infographistes, illustrateurs, photographe...), un diagnostic territorial associant tous les partenaires locaux de la culture a été réalisé en 2008 pour concrétiser cette action cette année ;
- Développement des coopératives de femmes (thème de la cuisine), suite à un premier test à Lormont en 2009 ;
- Création d'une antenne de COOP'ALPHA rive gauche, permettant la montée en charge de la structure (passer de 70 à 120 entrepreneurs) ;
- Développement de nouveaux outils performants (site internet avec la mise en ligne d'un centre de ressources).

3. Budget prévisionnel 2009

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 20 000 € en 2009. L'aide de la CUB s'inscrira dans le cadre réglementaire européen relatif aux compensations de service public octroyées à des entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général. En effet, la Communauté urbaine octroie cette aide à COOP'ALPHA pour compenser des obligations définies précisément dans la convention ci-annexée (article 3). Le budget prévisionnel pour l'année 2009 est estimé à 338 000 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	7 000 €	Subventions	
Services extérieurs (locations, entretien,	32 312 €	Département Europe-FSE	100 000 € 80 000 €

assurance...)		CUCS CUB Région (fonds d'amorçage)	40 000 € 20 000 € 10 000 €
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements...)	40 900 €		
Frais de personnel	244 713 €		
Charges financières	4 000 €	Auto-financement	
Dotation aux amortissements	7 730 €	Région (formation)	25 000 €
Divers	1 345 €	CNASEA (NACRE)	6 000 €
		ASSEDIC	30 000 €
		10%gestion-participation porteurs	27 000 €
TOTAL	338 000 €	TOTAL	338 000 €

Compte tenu des éléments suivants :

- COOP'ALPHA constitue un outil innovant, et complémentaire à l'existant sur notre territoire, dans le domaine de l'accompagnement, à l'émergence et au développement d'activités ;
- Ses objectifs concourent aux politiques communautaires tant en matière de développement économique (créations d'entreprises, notamment dans le domaine de l'économie créative ; modèle d'accompagnement propre à l'économie sociale et solidaire qui prend en compte un public de créateurs spécifique et qui innove dans ses modalités d'accompagnement) que de la politique de la ville (outil structurant sur la ZFU, ciblage sur les habitants des quartiers prioritaires, dont une majorité de femmes) ; les missions réalisées constituent un service d'intérêt économique général dans l'agglomération pour lequel la Communauté octroie une compensation ;
- COOP'ALPHA agit bien en complémentarité et en synergie avec les partenaires de la Communauté urbaine (Hauts de Garonne Développement, ADIE, Gironde Initiative, CSDL, MIE, PLIE...).

et si tel est votre avis, nous vous demandons mesdames, Messieurs, de :

- **DECIDER** d'accorder une subvention de 20 000 € à la coopérative d'activités et d'emploi COOP'ALPHA pour ses actions menées en 2009 dans l'agglomération
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, destinée à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, article 6745, fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. FRANCK MAURRAS